**Contrat pour un Séjour Chien à l’ETHOPARC**

Entre:  
Ethoparc représenté par Madame Hélène SAINT DIZIER

06.30.64.18.29 / h.saintdizier@ethoparc.fr

Chez Barel 63290 Puy Guillaume

Numéro de Siret : 519 087 282 00025

TVA intracommunautaire : FR 93 519 087 282

Et :   
Nom: ....................................................................................................  
Prénom: ...............................................................................................  
Adresse : …………...............................................................................  
...............................................................................................................  
Téléphone :……………………… Port.:..................................................  
Mail :.........................................................................................................   
Personne à prévenir en cas d’urgence : ...................…………................  
.............................................................. Tel : ..........................................

**Il a été convenu ce qui suit :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Description** | **Quantité** | **Prix Unitaire** | **Prix total** |
|  |  |  |  |
| TOTAL | / | / |  |

Renseignements Pension Chien

**Coordonnées**

**Nom et prénom du propriétaire:**

**Téléphone (joignable pendant la durée du séjour) :**

Si non joignable merci de préciser nom et contact d’une personne responsable :

Adresse :

Courriel:

**Nom de l'animal:**

 Race: Couleur :

 Sexe: Stérilisé ?

Date de naissance : Age au moment du séjour :

Numéro d’identification :

Date du séjour Du (préciser heure de Rdv) : Au (préciser heure de Rdv) :

**Résumé (*Ne pas remplir – Cadre réservé à la pension)***

**Soins / santé :**

Traitement en cours :

M Midi Soir

Spécificités :

**Alimentation :**

Forme / Marque :

Fréquence / Quantité  : M Midi Soir

**Habitudes :**

Couchage

Jeu

Sortie

**Spécificités comportementales :**

**ATTENTION**

**Santé (pensez à amener le carnet de santé de votre animal)**

Nom du vétérinaire qui suit le chien :

Adresse de la clinique :

Téléphone de la clinique vétérinaire :

Date de la dernière consultation vétérinaire :

Date des derniers vaccins :

Date du dernier traitement antiparasitaire externe :

Date du dernier traitement antiparasitaire interne :

Votre animal a-t-il des problèmes de santé connus à ce jour ?

Si oui précisez:

**Prend-il des médicaments durant la durée du séjour ?**

**Si oui précisez (fréquence, dosage, … – Pensez à joindre l’ordonnance)**

Le chien a-t-il des allergies connues ? Si oui précisez :

Précisions éventuelles sur la santé (difficultés locomotrices, cardiaques, alimentaires, …):

**Alimentation (pensez à amener la nourriture en quantité suffisante – A défaut elle sera facturée en sus)**

Quel type d’aliment consomme votre animal (croquettes, marques, BARF, …) :

**A quelle quantité :**

**A quelle fréquence :**

Comment mange t-il (dans une gamelle, au sol, …) ? :

Où mange t-il ?

A-t-il des friandises de temps en temps ?

Si oui quoi ?

Si oui quand ?

Le chien a-t-il un régime spécifique ? Si oui précisez.

Précisions éventuelles sur l’alimentation :

**Environnement habituel** (si vous le souhaitez, vous pouvez amener les objets habituels – coussins, jouets, …)

**Vivez-vous en maison ? Appartement ? avec ou sans jardin ? :**

Combien il y a t-il de personnes au foyer (nombre d’enfants s’il y en a) ?

Chez vous, le chien a-t-il le droit de rentrer ?

A-t-il accès à toutes les pièces ?

A-t-il une pièce spécifique (quand vous vous absentez ou pour dormir, ...) ?

**Quel est son lieu de couchage ?**

Avez-vous d’autres animaux avec lequel le chien est en contact ?

Comment sont les relations avec les autres animaux ?

Quel est la journée type du chien chez vous (Heure de lever/Heure de coucher/ Temps de sorties/ Temps rester seul)

A-t-il des jouets ? Si oui lesquels ? Peut-il rester avec sans surveillance ?

**Le chien a-t-il des habitudes de vie importantes à nous communiquer ?**

Précisions éventuelles sur son lieu de vie :

**Comportement**

Pouvez-vous le décrire en quelques mots (joueur, dynamique, calme, peureux, intelligent, …) :

**Comment le chien se comporte face aux humains connus ou inconnus (peur, méfiance, attirance, confiance, …) ?**

**Comment le chien se comporte face aux enfants connus ou inconnus ?**

**Comment le chien se comporte face aux congénères (autres chiens) ?**

**Comment le chien se comporte face aux autres animaux (chats, oiseaux, poules, vaches, chevaux, …) ?**

A-t-il l’habitude de se promener à la ville ?

A la campagne ?

**En balade, le libérez-vous ?**

**Si oui revient il facilement quand vous l’appelez ?**

Nombre de balades quotidiennes ou hebdomadaires s’il y en a ?

Votre chien a-t-il peur de quelque chose en particulier ?

Aime t-il jouer ?

Votre chien vous suit-il partout ?

Accepte t-il la solitude ?

Le chien a-t-il des difficultés comportementales (agressivité, peur, problème de propreté, …) :

Souhaitez vous que ces problèmes soient analysés voire traités pendant le séjour ?

Précisions éventuelles sur son lieu de vie :

**Conditions générales de ventes :**

**Article 1 : Prestations, Réservation et Facturation**

Tout séjour en pension doit faire l’objet d’une réservation qui ne sera effective qu’après réception du présent contrat signé accompagné d’un acompte correspondant à 30 % du montant global du séjour. Cette somme nous restera acquise en cas de non ­respect de la réservation. Le solde de la pension sera dû le jour de l’entrée à la pension. Le paiement peut s'effectuer par chèque, virement (RIB sur demande) ou en espèces.

Le contrat peut se prolonger tant que l’animal ou les animaux mentionnés ci-­dessus sont susceptibles d’être clients à la pension.

Les prestations sont décrites sur le site internet et seront détaillées selon les choix du propriétaire en première page du présent contrat.

Les tarifs sont décrits sur le site internet et détaillés selon les prestations choisies en première page du présent contrat. En voici un résumé :

* Séjour court (5 jours / 4 nuits et moins) **: 18€/** chien / jour
* Séjour long (plus de 4 nuits) : **15€/** chien / jour
* 2ème chien et plus : **10€/** chien / jour quelque soit la durée du séjour – garde dans le même parc que le premier chien.
* Garde exceptionnelle en journée sans nuitée (de 09h00 à 19h00) : 10€/ chien / jour

**Le tarif comprend :**

* Hébergement dans des maisonnettes individuelles avec espace de couchage (avec chauffage si nécessaire) et accès à un petit jardin clos.
* Réponses aux besoins éthologiques et une attention particulière au bien-être de l’animal
* Prise de traitements spécifiques sur présentation de l’ordonnance vétérinaire.
* Sorties et/ou balades journalières
* Contact quotidien avec les congénères et les soigneurs (câlins, jeux, …)
* Accès permanents à des jeux et/ou jouets.

Pour limiter les perturbations pour l’animal liées au changement, le propriétaire fourni l’alimentation et le couchage habituels de l’animal. A défaut, ils seront proposés par la pension. L’alimentation sera alors facturée en option.

**En Option :**

* L’alimentation fournie par Ethoparc sera facturée : entre 3 et 4€ / jour selon le poids de l’animal.
* Gardes spécifiques (rééducation comportementale, suivi post-opératoire, ….) : devis est établi en fonction du projet.
* Activités supplémentaires adaptées (apprentissage, éducation, jeux spécifiques, balades spécifiques, stimulation intellectuelle, …) : devis est établi en fonction du projet**.**
* Sur réservation, un entretien avec un ostéopathe ou un toiletteur peut être organisé (facturation à part).

**Article 2 : Admission**

**L’accueil et la sortie de l’animal se font uniquement sur rendez-vous (confirmation mutuelle écrite sur le contrat, par téléphone ou par mail).**

La pension n’accepte que les animaux identifiés et à jour de leur vaccination. Le dépôt du carnet de santé et de la carte d’identification est obligatoire pendant la durée du séjour. L’animal doit être vacciné depuis plus d’un mois et moins d’un an contre les maladies suivantes : C.H.L.P.R . Toux de chenil et Rage.

Tout animal doit être traité contre les parasites internes et externes dans les 2 mois qui précède son séjour à la pension et au plus tard 10 jours avant. En cas de détection de parasites (internes ou externes) lors du séjour, les frais de traitement administré par la pension seront à la charge du propriétaire et réglés en fin de séjour (sur présentation de facture).

Les femelles en chaleur ne sont pas acceptées. Si les chaleurs de la chienne apparaissent pendant la durée du séjour, la pension décline toute responsabilité quant aux suites à donner.

Le propriétaire doit prévenir la pension si son chien a besoin de traitements/soins médicaux et apporter les différents médicaments ou autres traitements/soins avec les ordonnances vétérinaires. La pension les administrera sans supplément.

Il sera noté sur le contrat tout ce dont le propriétaire se doit de signaler : troubles du comportement, allergies, vieillesse, boiteries, douleurs, etc..., ceci afin de prendre en charge au mieux le pensionnaire.

La pension se réserve le droit de refuser l’animal si celui­ ci est en mauvaise santé ou susceptible de présenter un risque de contagion pour les autres pensionnaires.

**Article 3 : Maladie, accident, décès et responsabilités.**

En cas d'accident, d'état suspect ou inquiétant, d'intervention chirurgicale, ou tout autre signe anormal, le propriétaire autorise la pension canine à transporter l'animal dans son propre véhicule, jusqu'au cabinet vétérinaire choisie par la pension et à faire procéder aux soins estimés nécessaires par le vétérinaire. Vous serez informés dès que possible par téléphone.

Les frais kilométriques et vétérinaires sont à la charge du propriétaire (radios, analyses diverses, hospitalisation, produits pharmaceutiques, ... sur présentation de factures).

Il est précisé que l’hygiène et la désinfection des locaux est assurées quotidiennement selon un règlement sanitaire stricte établie avec le vétérinaire et déclaré auprès des services de la DDCSPP du Puy de Dôme. Ce règlement sanitaire et consultable à la pension sur demande.

La pension ne peut être tenue pour responsable, durant le séjour de l'animal confié, en cas de fuite, de vol, de décès ou accident résultant de cas fortuit ou de force majeur ou inhérent à la nature de l'animal (Art. 103 du Code Commercial et Art. 1929-1933-1133-1134 du Code Civil).

Le propriétaire, qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension. La mise en pension n’a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité.

Dans le cas où le propriétaire apporte les tapis, corbeilles, jouets, caisses de transport, etc..., de son chien,  la pension décline toute responsabilité en cas de dégradations.

En cas de décès de votre compagnon pendant son séjour, il pourra être pratiqué une autopsie sur demande. Un compte rendu pourra alors être établie par le vétérinaire, afin de déterminer les causes du décès.

**Article 4 : Départ de la pension.**

Le propriétaire de l’animal s’engage à respecter les dates de séjour annoncées. Tout dépassement doit être signalé à l’établissement, sinon l’animal sera considéré abandonné au­ delà de 8 jours sans nouvelles du propriétaire. La pension sera alors en droit de disposer librement de l’animal et des poursuites seront engagées contre le propriétaire. L'abandon est considéré par la loi comme un acte de cruauté (art. 521-1 du Code Pénal) et est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30’000 euros d'amende.

Si le propriétaire désire récupérer son chien plus tôt que prévu, la pension le lui remettra, mais la totalité du séjour restera acquis.

La pension s’engage à ne restituer l’animal qu’à son seul propriétaire sauf si ce dernier autorise une tierce personne à récupérer l’animal. Il doit alors donner l’identité de cette personne au responsable de la pension.

**Article 5 : Autorisations**

Les chiens de 1ère et 2ème catégories sont acceptés au sein de la pension. Le propriétaire se doit de fournir obligatoirement l’original ou la copie (Conditions générales de détention de chiens dangereux (art. L. 211 14 du Code Rural)) : *"du dépôt d'une déclaration à la mairie du lieu de résidence du propriétaire de l'animal ou, quand il diffère de celui de son propriétaire, du lieu de résidence du chien, de l'identification du chien conforme à l'article L. 212-10, de la vaccination antirabique du chien en cours de validité, d'une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de celui qui le détient, pour les dommages causés aux tiers par l'animal".*

Durant le séjour, le propriétaire autorise la pension à promener son chien en dehors de la propriété et de prendre son chien dans le véhicule de la pension pour se rendre sur certains lieux de promenades.

**Vous autorisez Ethoparc à publier, sur son site Internet, sur la page Facebook, ou tout autre support de communication, des photos de votre/vos chien(s) prises lors de son séjour (Rayez si vous refusez).**

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions ci-­dessus stipulées et déclare les accepter sans réserve.

**Fait à Puy Guillaume,**

**Le**

**Nom et signature précédés de la mention « Lu et Approuvé » :**